

Paris, le 19 décembre 2018

**Compte rendu de l'Audition de son Excellence l'ambassadeur de la République
islamique du Pakistan, M. Moin-ul-Haque
(Mercredi 28 novembre 2018 à 16h30)**

*Présidence de MM. Goasguen et Rouillard en présence de M. Jean-Bernard Sempastous,
président du groupe d'amitié France-Pakistan*

Après des propos introductifs de **M. Gwendal Rouillard**, co-président du groupe d'études, l'ambassadeur du Pakistan est invité à s'exprimer devant les parlementaires.

L'ambassadeur souligne l'attachement de l'État pakistanais au respect de la diversité religieuse. Il rappelle à cet égard les conditions de création du Pakistan, issue de la partition avec l'Inde, et le souci ininterrompu du respect des minorités, particulièrement chrétiennes. Il souligne que la Constitution et les lois pakistanaises protègent les minorités religieuses.

Le Pakistan constitue une société pluraliste, multiculturelle et multi-religieuse. 3,7 % de sa population est constituée de minorités, dont 2 % de chrétiens. Un chrétien a été président de la cour suprême du Pakistan. Les chrétiens sont présents dans l'ensemble des secteurs d'activités, y compris l'armée. La couleur blanche du drapeau national représente les minorités au Pakistan.

La Constitution pose le principe de la liberté de pratiquer et de professer librement la religion de son choix. Elle promet activement le respect des minorités et le droit de préserver et promouvoir leurs identités. Les lois pakistanaises veillent également au respect des minorités. Le code pénal prohibe toute violence et toute discrimination à l'égard des minorités. Une place est également réservée aux minorités au sein des assemblées parlementaires. C'est seulement un petit groupe d'éléments extrémistes qui encourage l'incitation à la haine.

Le Pakistan attache une grande importance à la liberté d'opinion et d'expression. La religion ne devrait pas être utilisée comme un instrument de haine.

Echanges avec les parlementaires

M. François Pupponi, ancien président du groupe d'amitié France-Pakistan, souligne qu'il est régulièrement invité par l'ambassade pour fêter Noël avec les chrétiens du

Pakistan. Il souligne qu'il s'agit d'un des pays les plus touchés par le terrorisme et que le terrorisme, encouragé par les talibans, frappe l'ensemble de la société pakistanaise.

M. Claude Goasguen souhaite s'informer sur l'importance des minorités chrétiennes et juive au Pakistan. M. l'ambassadeur répond que les chrétiens représentent environ 2% de la population totale. S'agissant de la communauté juive, il reste quelques familles mais beaucoup ne sont pas restées.

M. Claude Goasguen interpelle l'ambassadeur sur les violences perpétrées par les extrémistes musulmans au Pakistan.

Ce dernier lui répond que la violence qui a actuellement cours au Pakistan constitue un phénomène récent dans l'histoire du pays. Il exprime sa profonde réprobation à l'égard de ces violences qui trouvent leur naissance dans la situation géopolitique. L'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique en 1979 puis l'intervention américaine à la suite des attentats du 11 septembre 2001 ont abouti à faire du Pakistan la base arrière des extrémistes talibans. La région frontalière de l'Afghanistan compte aujourd'hui encore 2,5 millions de réfugiés afghans. Ces 2 conflits ont eu des conséquences sur la stabilité du Pakistan. On a constaté une augmentation du trafic d'armes, le territoire national a été survolé par des drones avec tous les dommages collatéraux que cela a entraînés. S'y ajoute aussi un changement de l'état d'esprit d'une frange minoritaire de la population endoctrinée. L'ambassadeur estime que la communauté internationale et particulièrement les Etats-Unis ont une part de responsabilité dans la propagation de la violence extrémiste dans la région. La CIA ayant, à cette période, formé en Afghanistan des moudjahidines pour lutter contre les communistes et publié au Etats-Unis les manuels étudiés dans les madrasas et glorifiant le Jihad.. Les bouleversements auxquels on assiste aujourd'hui sont la résultante de ces deux conflits. Les combattants qui se prêtent actuellement aux violences se retournent contre le Pakistan. L'ambassadeur souligne enfin qu'il existe des points de frictions entre les différents courants de l'Islam. C'est dans ce contexte qu'on assiste à de malheureuses attaques contre les minorités-

À la question posée par M. **Gwendal Rouillard** sur l'importance des agressions perpétrées sur les minorités, l'ambassadeur répond que le Pakistan endure beaucoup d'attaques, la majorité d'entre elles visant les musulmans modérés. Sur les 70 000 victimes à déplorer, la majorité était musulmane. Les attaques contre les minorités sont tout aussi condamnables car elles visent des citoyens pakistanaïes.

M. François Pupponi abonde dans le sens des propos tenus par l'ambassadeur. La rupture du jeûne à Sarcelles a été marquée par des agressions violentes provenant de réfugiés afghans contre des Pakistanais.

M. Jean-Bernard Sempastous, président du groupe d'amitié France-Pakistan, a fait part d'un déplacement au Pakistan. Il a eu l'opportunité d'échanger avec des universitaires sur les questions religieuses. Il souhaite souligner l'importance du fossé existant entre une certaine catégorie ouverte et tolérante et les populations issues des zones rurales où l'extrémisme religieux est plus marqué. La situation des minorités est plus sensible dans les villages.

M. Gwendal Rouillard s'enquiert auprès de l'ambassadeur des dispositifs de sécurité mis en œuvre par les autorités pakistanaises pour garantir la protection des minorités et souhaiterait qu'il aborde le cas de Mme Asia Bibi.

L'ambassadeur rappelle tout d'abord les mesures prises par l'État pakistanais pour protéger ses concitoyens :

-Les minorités sont présentes sur l'ensemble du territoire pakistanais. La sécurité a été renforcée, principalement dans les lieux de culte (églises, temples, etc) ainsi que dans les quartiers caractérisés par un regroupement important de minorités.

- des actions ont été entreprises pour empêcher la propagation des discours de haine. Une loi a été adoptée pour lutter contre l'incitation à la haine religieuse et contre les minorités. Une loi investit également une autorité d'un pouvoir de régulation des médias aux fins d'éviter toute propagation de discours incitant à la haine contre les religions et les minorités.

Évoquant le cas de Mme Asia Bibi, l'ambassadeur rappelle que sa situation est une conséquence malheureuse de la situation générale pakistanaise marquée par une montée de l'extrémisme encouragée par les deux conflits afghans. En tant que musulman, l'ambassadeur exprime la honte et la tristesse qu'il éprouve à voir sa religion instrumentalisée pour commettre des actes de violence. Il rappelle que l'État pakistanais a un devoir de protection envers ses minorités. C'est une obligation qui découle de son histoire et de la volonté du père fondateur du Pakistan. Il rappelle également que la motivation poussant à accuser des concitoyens de blasphème tient à des considérations criminelles ou à des règlements de compte pour des motifs strictement personnels.

La décision de la cour suprême constitue une décision historique. Il s'agit d'une position très forte tant du point de vue religieux que légal. C'est un message fort qui est adressé à la société : il y a une obligation de protection des minorités.

Asia Bibi est libre et se trouve sous la protection de l'état pakistanais.

M. Claude Goasguen souligne que beaucoup de pays ont peur d'accueillir la famille d'Asia Bibi en raison de la menace extrémiste et demande si l'État pakistanais s'engage à protéger Mme Asia Bibi et sa famille, même dans un autre pays.

Pour l'ambassadeur, cette question ne se pose pas en ces termes puisque Mme Asia Bibi est pour l'instant sous protection pakistanaise.

M. Gwendal Rouillard conclut l'audition en demandant à l'ambassadeur de bien vouloir relayer aux autorités la vive préoccupation des parlementaires français et la grande attention qu'ils attachent non seulement à la situation personnelle de Mme Asia Bibi mais aussi à la protection des minorités, particulièrement chrétiennes.